

Verbatim de la 1^{ère} réunion publique Débat public Arc de Dierrey

Date et heure : 5 octobre 2009 à 18h30

Lieu : Bar-sur-Seine, Salle Polyvalente

Durée : 1 heure 30

Participants : 94

NDLR : CPDP = Commission Particulière du Débat Public

I. Présentation du débat public Arc de Dierrey

Patrick LEGRAND, Président de la CPDP

Je vous remercie d'être là pour la première réunion du débat public qui tourne autour d'un projet qui s'appelle l'Arc de Dierrey, un projet de gazoduc qui ira de l'Oise (Nord-ouest) jusque chez vous dans l'Aube et la Haute-Marne et qui ferait aux alentours de 300 kilomètres ; un gazoduc qui pourrait – puisque le projet n'est pas encore décidé – faire 1,20 mètre de diamètre et servir de dispositif de transfert de gaz.

D'abord, quelques précisions. Nous ne sommes pas là pour discuter exclusivement de la technique. Nous sommes là aussi pour débattre des enjeux, dans un contexte bien particulier qui s'appelle un débat public. Le débat public est quelque chose d'un peu neuf, qui n'est pas toujours très cohérent avec les institutions françaises de la démocratie représentative, etc. Il offre au public, chacun à parts égales, l'occasion de donner son avis et de construire progressivement un avis collectif sur un projet qui, je le répète, n'est pas encore décidé. C'est une procédure neuve qui touche les gros équipements, pour la plupart, mais qui touche aussi des politiques. Certains d'entre vous ont peut-être entendu parler, il y a quelques années, d'un débat public – pour rappeler quelque chose qui va revenir dans la région, ou en tout cas pas très loin – sur la gestion démocratique des déchets radioactifs, par exemple. Actuellement, votre presse ou vos médias vous renseigneront sur un autre débat public qui va démarrer, me semble-t-il, dans une semaine à Strasbourg sur une option technologique majeure qui s'appelle les nanotechnologies (le tout petit). Tous ces débats publics, au fond, servent à associer le public, dans sa diversité, à la construction des décisions publiques. Le débat public a aussi une caractéristique bien particulière, parmi d'autres que je vais citer très rapidement, d'être très largement avant l'enquête publique. C'est d'ailleurs pour cette raison que vous n'avez ici qu'une zone définie et non pas un tracé. C'est largement avant les décisions mêmes de réaliser l'équipement, c'est donc en amont. Au fond, cela cherche à corriger les reproches que l'on faisait de temps en temps à l'enquête publique d'arriver trop tard. J'ai souvent entendu dire que l'on ne pouvait discuter avec une forte chance d'être entendu, à ce moment de l'enquête publique, que de la couleur des boutons de porte. Donc le débat public est largement en amont. C'est parfois difficile, mais c'est aussi un pari sur notre intelligence collective quand nous nous rassemblons.

Le débat public est aussi l'occasion de discuter de ce que l'on appelle « l'opportunité ». La loi nous impose, à nous, CPDP et à la Commission nationale, de vous offrir l'occasion de discuter de l'opportunité. C'est un mot peut-être un peu compliqué pour dire que l'on peut se poser la question

de à quoi ça sert et dans quelle perspective cela est fait. C'est une façon de traduire les questions d'amont. Une autre caractéristique est le fait que la CPDP, c'est-à-dire que les architectes du débat public, dont je suis, n'ont rien à dire sur le fond, nous n'avons pas à nous prononcer sur le fond. En revanche, nous avons à porter, le plus honnêtement possible, le plus sincèrement possible et le plus clairement possible, vos avis. Ce n'est pas de dire : il faudrait que ce soit comme ça et il faut que tout le monde ait entendu », c'est de dire : les gens nous ont dit telle et telle chose. Cela aussi est très différent de l'enquête publique. Donc, opportunité, neutralité de la CPDP et indépendance, mais avec portage d'avis produits par la population, voilà les caractéristiques.

Cela se développe sur un peu plus de six à huit mois de préparation. C'est centré sur quatre mois de débat public et, ici, nous aurons 21 réunions publiques sur tout l'Arc de Dierrey, c'est-à-dire sur les 300 kilomètres. Nous pouvons en avoir 22 ou 23, si certains souhaitent parler plus précisément de thématiques ou d'enjeux particuliers. Cela se termine au bout de quatre mois (celui-là se terminera quasiment en janvier 2010) par un acte administratif – nous en connaissons beaucoup des actes administratifs –, un « rapport du Président Legrand », comme on dit – ne m'appellez pas Président – sur la façon dont ce débat public s'est passé : qui nous avons rencontré, combien nous avons dépensé – ne vous inquiétez pas, cela ne coûte pas trop cher, la démocratie, ce n'est pas si cher que ça quand on la met vraiment en œuvre – et surtout, quels sont les avis qui ont été évoqués et comment ils se sont fondés et construits, avis aussi bien sur le fond (à quoi cela va servir) que sur le détail de l'opération, mais avant même que l'on ait envisagé le détail. Pour cela, la CPDP a deux mois. La Commission nationale, qui est l'organisme parisien, malheureusement, mais qui est une autorité administrative indépendante, pendant le même temps fera un bilan très rapide, une espèce de compte rendu très raccourci. Cela se termine par un acte, un peu neuf chez nous, qui est une forme de contrat entre le maître d'ouvrage et la population. C'est ce que l'on appelle « les engagements du maître d'ouvrage ». Il a entendu ce qui s'est dit pendant le débat public. Il en a peut-être déduit qu'il fallait abandonner son projet. Il en a peut-être déduit qu'il fallait poursuivre son projet. Quand il a entendu ce que lui a dit le public, s'il décide de poursuivre son projet, il se prononce sur la façon dont il va prendre en compte ce que lui a dit le public et il se prononce dans un acte rédigé, officiel, publié. Si c'est un maître d'ouvrage public, publié au Journal Officiel, par exemple et si ce n'est pas le cas, cela se fera de façon très large et très publique. Cela devient ce que l'on doit appeler « un contrat social » sur lequel tout le monde et n'importe qui peut lui demander des comptes sur sa mise en œuvre et mise en exécution. Nous pouvons dire que, d'une part, cela vous garantit de savoir ce que va devenir ce que vous avez dit, comment cela va être pris en compte. Si les choses ont été retenues, vous saurez que vous pouvez demander des comptes au maître d'ouvrage sur ce qu'il a retenu de faire et qu'il n'aurait pas fait. Il n'est pas si simple d'échapper à pareille opération. Je connais un port, sur la façade normande, qui s'appelle Bordemille, au Havre, qui a eu un débat public il y a quelques années. Il s'était alors engagé à éviter que tous les conteneurs passent par la route. Dix ans plus tard, une autre de ses installations est soumise à un débat public. L'essentiel des conteneurs, pour ceux qui vont de temps en temps en Normandie, passe encore par l'autoroute et, là, les gens lui disent : « Hep ! Comment veux-tu que l'on te croie sur ce que tu nous dis maintenant, alors que, tout compte fait, tes conteneurs sont toujours sur la route et que tu nous avais promis le contraire. » Donc, le contrat social débouche sur le contrôle.

Je vous ai pratiquement dit déjà l'essentiel. La CNDP est une émanation de la Commission nationale du débat public. Elle est constituée ici, en l'occurrence : de Violette Le Quere, qui m'accompagne ce soir pour animer la réunion ; Pierre Gervason qui est dans le public, ce n'est pas pour vous écouter « en douce », mais pour qu'il soit plus proche de vous et que vous le harponniez pour lui dire des choses si vous n'avez pas envie ou si vous n'avez pas l'habitude de parler en public. Ici, Michel Giacobino. C'est une commission toujours un peu composite, de gens qui ne sont pas forcément spécialistes de l'aménagement en cause, parce que de temps en temps, ne pas en

être spécialiste permet d'avoir un minimum de recul. Violette, par exemple, est scénariste de bande dessinée ; cela permet d'analyser toute une série de choses, de découper. Elle a travaillé avec des scientifiques, elle a fait de très belles choses en la matière, sur les OGM, par exemple, qui sont tout de même un joli débat. Les organismes génétiquement modifiés, cela peut rappeler quelque chose, encore récemment dans un pays de vignes. Michel et Pierre sont tous les deux ingénieurs, mais d'origines très différentes. Moi-même, à l'origine je suis architecte et j'ai travaillé pendant quarante ans, l'essentiel de ma carrière, dans le domaine de l'environnement et dans la recherche agronomique à l'Institut national de la Recherche agronomique, tout en étant par ailleurs très proche des associations de protection de la nature et de France Nature Environnement. Vous le voyez, c'est une équipe composite qui est à votre disposition.

Nous avons un secrétariat général, basé à Troyes, question d'accès – c'est toujours un peu la quadrature du cercle de savoir où l'on s'installe – piloté par Annie Augier, où vous trouverez toute la documentation possible, tous les relais possibles. Le débat public, c'est bien sûr des réunions publiques, et là nous en ferons 21, mais c'est aussi un site Internet et une possibilité d'interroger par courrier toute une série de dispositifs qui sont à votre disposition.

Avant que je vous passe la parole, Messieurs, pourquoi la Commission nationale a-t-elle décidé de mettre deux gazoducs en débat public ? D'abord parce que la loi proposait que la Commission nationale, une fois saisie, décide d'ouvrir des débats publics sur les gazoducs. Ils font tous les deux plus de 60 centimètres de diamètre, l'autre court le long du sillon rhodanien, entre Saint-Martin-de-Crau et Saint-Avit, au-dessus de Romans et de Valence. Ce n'est pas seulement parce que la loi nous le proposait. C'est bien sûr parce qu'un gazoduc, ce sont des questions de sécurité, des questions d'emprises, des questions de compensations, des questions de mises en cause temporaires ou définitives de spéculations agricoles, forestières ou autres, mais c'est aussi deux ou trois autres choses. D'abord, c'est un projet économique qui rentre dans une espèce de géostratégie générale de l'énergie. Ce n'est pas par hasard si l'on fait des gazoducs actuellement pour transférer du gaz de Méditerranée vers le Nord, etc. Tout le monde reconnaîtra les débats que nous pouvons avoir en termes de politique mondiale de l'énergie, de politique économique mondiale et de géostratégie générale qui racontent, vous l'avez lu, que ce sont parfois des éternuements de Poutine qui font que nous envisageons un certain nombre de projets. Il a d'ailleurs éternué l'hiver dernier, si je me souviens bien, et cela a posé quelques questions pour l'alimentation de la France. Donc, derrière un gazoduc il y a autre chose que du tuyau, il y a autre chose que de la tranchée ; il y a aussi de la géostratégie. Ce n'est pas un enjeu faible et ce n'est pas non plus un petit défi que de vous faire discuter de ces questions de géostratégie.

Le deuxième point qui a conduit la Commission nationale à décider de faire un débat public, c'est que, Grenelle de l'Environnement aidant, mais ce n'est pas seulement cela, c'est aussi une spécification progressive de l'agriculture et des productions. Le sol devient de plus en plus autre chose qu'un milieu totalement inerte dans lequel on peut faire tout et n'importe quoi, et passer. Le sol est un compartiment biologique, un compartiment beaucoup plus riche qu'on le pense et qui est tout de même assez peu connu est assez peu respecté. C'est la deuxième raison pour laquelle nous avons proposé de mettre en place un débat public.

Je termine par quelques règles. Le débat public ne fonctionne que si l'on s'écoute, que si l'on argumente et que si tout le monde a le même droit à la parole, en temps comme en légitimité. Nous sommes tous égaux devant la parole, ici, sauf caractéristiques personnelles parfois difficiles quand il s'agit de prononcer des phrases en public. C'est fondamental, à la fois de s'écouter et de se respecter. Oui, il y a parfois des valeurs, comme ça, qui peuvent se reconstruire. Et puis, le débat public est une accumulation de réunions et donc cela se juge ou s'évalue à la fin.

A la CPDP, nous avons deux problèmes. D'abord, de ne pas avoir d'avis sur le fond, parce que nous sommes plus ou moins techniciens et que nous avons tous plus ou moins envie de donner un avis. Ensuite, c'est le fait que cette première réunion commence à nourrir une seconde réunion qui aura lieu à Troyes la semaine prochaine, à Jouarre la semaine prochaine aussi, puis, progressivement en remontant et que le débat public se conduise du Nord au Sud à peu près de la même façon, en se nourrissant.

Voilà ce que j'avais à vous dire tout au début. Je ne vous ai sans doute pas tout dit, mais l'essentiel pour que nous commencions à monter cette mécanique de dialogue de société. Merci de m'avoir écouté.

Messieurs de GRTgaz, traditionnellement nous commençons par une explication. Ils ont des consignes sur le temps, plus raides que les miennes et savent très bien qu'ils ne doivent pas essayer de vous vendre leur projet comme étant le plus beau. Ici, la « pub » reste dehors. Ils se prêtent, à mon avis, assez volontiers à ce débat et à ce dialogue de société. Vous avez la parole pour dix ou douze minutes, après nous discuterons, évidemment.

II. Présentation du projet Arc de Dierrey

Jean-Marc LAUCHEZ, Directeur GRTgaz Région Nord-est

J'ai à mes côtés Pierre-François Hugon et Thierry Gobe qui suivront plus particulièrement ce dossier. Je suis, pour ma part, le Directeur de la région Nord-est de GRTgaz. GRTgaz est la société filiale de GDF Suez qui transporte le gaz naturel en France. Pour cela, la France est divisée en quatre grandes régions et, comme je vous l'ai dit, je m'occupe du Nord-est de la France. Le siège de la région est à Nancy, mais notre terrain d'action part de la frontière allemande, à l'Est et court jusqu'à la Mer du Nord, à Dunkerque. Vous voyez que ce sont de grandes régions que le transport de gaz naturel. Nous aurons tout à l'heure une petite carte de présentation très rapide. La région Nord-est a comme singularité, de par sa position frontalière, de voir transiter 75 % du gaz naturel consommé en France. Les 25 % qui complètent sont amenés par deux terminaux méthaniers : l'un sur la façade atlantique, à côté de Nantes ; l'autre sur la façade méditerranéenne, à côté de Marseille. Voilà, très brièvement, qui nous sommes. Je vais maintenant passer la parole à Pierre-François qui va détailler plus avant ce projet que nous appelons l'Arc de Dierrey.

Pierre-François HUGON, Directeur de Projet GRTgaz

Je vais donc vous faire une présentation rapide, pour laisser le temps aux questions, en essayant de respecter les consignes, en termes de temps. Nous allons aborder différents points du projet. Vous avez le sommaire sous les yeux : une présentation générale ; un chapitre sur les justifications, à quoi sert cet ouvrage ; l'ouvrage tel que nous le projetons, ses impacts ; le projet dans le territoire considéré, notamment sur la région autour de Bar et quelques éléments de calendrier. L'objet n'est pas de faire une présentation exhaustive, mais bien d'amener quelques éléments qui permettront d'alimenter la discussion.

1. Fondements du projet

GRTgaz a deux missions essentielles :

- développer et exploiter le réseau de transport dans les meilleures conditions de sécurité et de coût, c'est typiquement l'activité de Jean-Marc Laouchez au niveau de la région et des autres régions aussi ;
- offrir un accès aux réseaux de transports de tous les expéditeurs. C'est effectivement ce côté – disons – nouveau, puisque nous offrons le réseau aux distributeurs pour qu'ils puissent alimenter les clients. Il faut savoir aussi que cette activité est exercée avec des règles de transparence et de non-discrimination sous le contrôle du régulateur, donc la Commission de régulation de l'énergie.

Sur cette carte, vous voyez les grandes artères du réseau de transport, le réseau dit national. Dans quelques diapositives, vous verrez le positionnement de l'ouvrage. Nous pouvons retenir que nous exploitons aujourd'hui 32 000 kilomètres de réseau. Pour donner un ordre d'idée, c'est l'ordre de grandeur des longueurs de voie ferrée en France, cela donne une partie de l'envergure. L'ouvrage que nous avons étudié est une canalisation qui part de Cuvilly, à côté de Compiègne (Oise), irait jusqu'à Voisines, au sud de Chaumont (Haute-Marne) et passerait par la station de Dierrey, au sud de Troyes. Nous sommes donc sur une canalisation qui relierait des stations de compression existantes et viendrait renforcer le réseau national. Les caractéristiques essentielles c'est que nous sommes sur une canalisation de 300 kilomètres de long. La partie travaux en tant que telle durerait environ 18 mois. L'ordre de grandeur financier : un investissement de 700 millions d'euros. Si la canalisation doit se faire, et nous le verrons juste après les justifications d'un tel ouvrage, ce serait pour une mise en service fin 2013, donc un délai assez serré pour un projet de cette ampleur.

Développement des capacités de transport, pourquoi un tel projet

Deux grands axes :

- l'accès au marché naturel ;
- diversifier les sources d'approvisionnement.

Concernant l'accroissement des capacités, de façon assez simple et assez visuelle, vous voyez sur la carte que l'Arc de Dierrey s'inscrit sur l'espèce d'ovale en pointillés bleus. Aujourd'hui, nous aurions besoin de cet ouvrage dans la mesure où, dans le Nord de la France, nous constatons des projets qui vont accroître la quantité de gaz qui arrive par le Nord.

Trois projets aujourd'hui : le développement de la station de Taisnières, à côté de Valenciennes, qui est le point frontière entre le réseau français et le réseau belge et deux projets de terminaux méthaniers, l'un à Dunkerque, l'autre à Antifer. Les deux ont d'ailleurs fait l'objet d'un débat public. Ces projets aujourd'hui ne sont formellement pas décidés, mais, si un ou plusieurs de ces projets venaient à sortir, le réseau de GRTgaz serait insuffisant pour transporter les quantités de gaz supplémentaires qui arriveraient par ces points-là. Nous nous trouvons donc avec le projet Arc de Dierrey. Au final, ce genre de projets et le fait que nous ayons des approvisionnements en gaz supplémentaires sont une façon de sécuriser l'approvisionnement en gaz naturel. Monsieur le Président de la CPDP évoquait la crise russe. Effectivement, nous nous apercevons que plus nous avons de souplesse dans nos approvisionnements, « mieux on se porte » et plus nous sommes à même de garantir la continuité d'alimentation des consommateurs.

2. Présentation de l'ouvrage

Thierry GOBE, Chef de Projet, GRTgaz

Une canalisation de transport est constituée de deux types d'ouvrages principalement : une partie enterrée (la canalisation elle-même) et un certain nombre d'installations aériennes qui sont implantées, elles, dans des terrains que nous acquerrons. La canalisation à proprement parler est constituée de tubes en acier, soudés bout à bout, qui sont enterrés sur toute la longueur avec environ 1 mètre de couverture – quand je dis « environ », c'est au minimum –, éventuellement un peu plus. Vous imaginez la taille de la tranchée. Ce sont des tranchées qui font plus de 2 mètres (2,30 mètres à 2,40 mètres). La canalisation sera exploitée à une pression de service de 68 fois la pression atmosphérique.

Les installations de surface sont principalement un certain nombre d'ouvrages destinés à interrompre les transits de gaz, le cas échéant, que l'on appelle « postes de sectionnement ». Ces postes sont répartis tous les 20 kilomètres environ. Ils occupent une emprise relativement limitée, quelques centaines de mètres carrés.

Trois installations plus importantes existent déjà, qui sont : les stations de compression de Cuvilly, près de Compiègne, qui sert d'extrémité et celle de Voisines sur le plateau de Langres. Ce sont les deux extrémités de cette canalisation ; une station de compression implantée à Dierrey-Saint-Julien, dans la région de Troyes.

Ces installations feront l'objet d'aménagements relativement mineurs.

3. Impacts prévisibles du gazoduc

Les impacts sont essentiellement des impacts liés aux travaux. Pour pouvoir construire un tel ouvrage, il faut envisager une piste d'environ 30 mètres de large qui va servir au creusement de la tranchée, à la préparation du tube (c'est-à-dire son soudage qui se fait à l'extérieur de la tranchée), au dépôt des terres sur le côté. Nous faisons deux cordons de terre, un cordon qui sert à mettre la terre végétale et un autre avec le tout-venant en dessous, on s'efforce de ne pas les mélanger. Une bande sur le côté servira à faire circuler les engins qui descendront le tube dans la tranchée. Cela explique cette largeur. La piste, lorsqu'il le faut, c'est-à-dire lorsqu'on passe dans des zones où paît le bétail, est clôturée. La piste est systématiquement quelque chose que l'on met à l'horizontale.

Les impacts pendant les travaux seront, en fonction de l'endroit où l'on se trouve :

- le bruit, les engins font du bruit, évidemment, ce sont des engins chenillés ;
- une perte de récolte pendant les travaux. Lorsque l'on passe dans les champs, bien évidemment, on ne peut pas cultiver ;
- une perte dans le domaine de la sylviculture ou de la viticulture un peu plus longtemps puisqu'il faut le temps de la reconstitution des arbres et des vignes ;
- en principe, cela a très peu d'incidence sur la faune et la flore, si ce n'est que nous pouvons déranger éventuellement les animaux du fait du bruit.

Les autres impacts pendant les travaux. Il y a aussi quelques impacts positifs, et notamment quelques retombées économiques directes, parce que nos contrats prévoient que les entreprises qui

réalisent la construction de cet ouvrage fassent appel, autant que faire se peut, à de la main-d'œuvre locale. Evidemment, pas tous les travaux, mais certaines prestations de terrassement, d'abattage d'arbres, d'aménagements au niveau des remises en état et autres peuvent être confiées à des entreprises locales.

D'autre part, un chantier de ce type, ce sont environ 250 à 300 personnes qui vont manger et dormir sur place, donc qui viendront pendant le temps des travaux participer à l'économie locale.

Lorsque la canalisation est mise en service, les impacts résiduels sont essentiellement une bande de servitude de 20 mètres de large. Cela peut éventuellement être réduit à 10 mètres dans des cas très particuliers. Cette bande de servitude a pour vocation de permettre l'intervention sur le tube par l'exploitant, s'il y en avait besoin. Sur cette bande de servitude, nous demandons qu'il ne soit pas construit de bâtiment en dur et qu'il ne soit pas planté d'arbres de hautes-tiges. En revanche, toutes les autres activités, la vigne notamment, ou les cultures classiques sont tout à fait permises. Cette bande de servitude donne lieu à une indemnité qui est versée au propriétaire.

Les impacts prévisibles, il y en a également sur l'urbanisation, notamment la réglementation limite la possibilité de construire des établissements recevant du public à proximité immédiate du tube. Pour information, s'il y a des projets, nous en tenant compte en nous éloignant au maximum des projets connus. Lorsque des projets viennent après, des aménagements peuvent être trouvés avec l'exploitant.

Sur l'agriculture. En principe l'agriculture redevient possible, à l'exception de la sylviculture évidemment sur la bande de servitude, à un rythme plus ou moins rapide en fonction de la nature des cultures.

Concernant les impacts sur les autres usages, notamment transports et loisirs, il n'y a pas d'impact. Sur les milieux naturels, nous affectons les forêts puisque nous créons une trouée. Certains écologistes le reconnaissent, dans certains cas cela peut-être bénéfique, mais en principe les impacts sur la nature sont faibles et se limitent essentiellement à la période des travaux.

Sur le paysage, enfin, hormis les postes de sectionnement que j'évoquais tout à l'heure, les seules installations qui seront visibles sont les bornes de repérage de la canalisation (photos) et éventuellement les balises qui sont un peu plus hautes et présentent une espèce de chapeau. Vous avez dû les voir aussi, il y en a quelques-uns à proximité.

4. Implantation du projet sur le territoire

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Là, vous voyez la totalité du fuseau, quelques éléments généraux qui caractérisent le territoire concerné, donc des choses assez différentes en termes de territoire. Une première partie, dans l'emprise de la région parisienne, se situe au sud-ouest du projet. L'impact du vignoble champenois se situe, globalement, au nord-est du projet, dans la partie Champagne-Ardenne. Un milieu naturel remarquable, avec la présence de nombreux cours d'eau et des massifs boisés importants, à peu près sur toute la longueur puisque nous en avons, bien sûr, en Haute-Marne, avec le parc naturel et nous en avons aussi dès le franchissement de la vallée de l'Oise, au sud de Compiègne. Une dynamique démographique et urbaine faible sur le territoire et une activité agricole essentiellement annuelle, avec quelques cultures spécifiques.

Par rapport à cela, quelques principes, pour compléter ce qu'a dit Thierry Gobe. Nous évitons les zones les plus urbanisées ou promises à l'urbanisation. Effectivement, nous essayons d'anticiper sur des projets de développement des communes pour que notre ouvrage ne gêne pas des développements ultérieurs, ou ne les rende pas plus compliqués à gérer. Dans les principes, il y a, bien sûr, préserver les potentiels de production agricole, éviter les dégradations irréversibles du patrimoine naturel et limiter les surlongueurs par rapport aux trajets directs. Plus le trajet sera rectiligne, moins il y aura d'impacts, puisque moins il y aura de kilométrage.

Au niveau de la région qui nous concerne, deux *slides*, parce que Bar-sur-Seine est un peu un point frontière par rapport au franchissement de la vallée de la Seine. A l'est de Bar-sur-Seine, un fuseau qui part de Dierrey, donc le raccordement à la station de Dierrey. Une particularité, nous sommes en doublement d'une canalisation existante et le passage de la Vallée de la Seine, au nord de Bar-sur-Seine, plutôt après Bar-sur-Seine. Donc, là aussi, deux particularités : nous sommes toujours en doublement d'une canalisation existante, puisque sur ce tronçon nous doublons l'ouvrage posé il y a quelques dizaines d'années ; une partie viticole que l'on traverse, avec toutes les précautions évoquées par Thierry Gobe précédemment.

5. Calendrier

Sur le calendrier, juste quelques dates pour situer un petit peu à quel rythme nous avançons et quelles sont les différentes étapes. Bien sûr, tout cela est conditionné par le fait que l'ouvrage se fait et que le projet se réalise.

En parallèle du débat public, nous menons un certain nombre d'études pour alimenter les discussions et alimenter nos travaux.

Concernant les études d'impact et les études de sécurité qui sont actuellement conduites, l'objectif est de pouvoir déposer un dossier de demande d'autorisation ministérielle vers la mi-2010, donc sur la base d'un tracé que nous aurons travaillé entre-temps.

Une enquête publique que l'on peut situer en 2011 pour des travaux qui démarreraient au courant de l'année 2012 pour permettre une mise en service fin 2013.

Voilà les éléments essentiels que nous voulions vous communiquer.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Deux ou trois points avant de vous donner la parole. Vous avez le dossier du débat, je suppose que tout le monde l'a en main. Ce dossier du débat est, au fond, le premier document de base construit par le maître d'ouvrage, mais sous le contrôle de la CPDP. Il n'est pas complet c'est normal – d'ailleurs, un dossier n'est jamais complet, vous le savez bien –, mais il essaie d'ouvrir toutes les questions. C'est donc vraiment un document de référence qui, progressivement, va s'accumuler.

Deuxième point, notre réunion est filmée, d'abord parce qu'il faut que nous en gardions des traces, un petit peu comme si nous avions besoin d'être des greffiers, d'une certaine façon. Nous en gardons des traces aussi pour en rendre compte à un moment où à un autre. Une partie de ces films seront remaniés. Ils vous seront présentés avant la fin de la réunion et resteront dans les archives de la Commission, du maître d'ouvrage, mais aussi des communes traversées. Et puis, quelque chose qui se voit moins que les caméras, tout ce que l'on dit est écrit, c'est ce que l'on appelle le verbatim. Nos réunions sont toutes sous le contrôle *a posteriori* de leur propre écriture, pour deux

raisons au moins. D'une part, cela nous permet de retourner à ce qui s'est dit pour affiner les arguments et les avis présentés. D'autre part, cela vous permet de contrôler que ce que vous avez dit est bien dans la matière qui a été récupérée. Tout ce que nous disons, même les bafouillis, même les bêtises que je pourrais être amené à dire – j'en dis, comme tout le monde, de temps en temps – sera consigné, je ne dis pas éternellement, mais un certain temps tout de même.

III. Questions/réponses

Patrick LEGRAND (CPDP)

Mesdames, Messieurs, la première question est toujours la plus difficile, mais après, vous verrez, cela démarre et c'est bien pour cela que nous ne fixons pas toujours d'heure de fin à nos réunions, parce que cela peut démarrer et durer assez longtemps. Qui se lance pour la première question, qui peut porter aussi bien sur les enjeux que sur des points plus techniques et plus détaillés ? A vous, donc.

Claude PENOT, Maire de Ville-sur-Arce

J'aimerais savoir si le gazoduc suit exactement l'itinéraire du premier gazoduc qui traverse notre région.

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Dans la mesure du possible, effectivement, la présence d'un gazoduc fait que nous allons nous efforcer de rester en parallèle. Le parallélisme n'est pas quelque chose d'immédiat, c'est-à-dire que l'on ne met pas les deux gazoducs à « touche-touche » ; nous les séparons d'une dizaine de mètres environ. Bien évidemment, autour de la canalisation existante – la précédente a été posée début des années 80 fin des années 70, je crois que c'était 1977, mais je ne suis pas entièrement sûr –, depuis qu'elle est en place il y a eu un certain nombre d'évolutions, des aménagements qui se sont faits, qui vont, localement, nous interdire un parallélisme strict. Je ne peux pas, aujourd'hui, dire que la canalisation sera posée strictement en parallèle tout du long.

Je ne peux pas exclure non plus que les conclusions du débat public soient de nous amener loin de la canalisation existante. Aujourd'hui, quoi qu'il en soit, nous privilégions le parallélisme.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci. Cela vous convient-il comme première réponse ? Après la première, la seconde.

Claude PARIS, Maire de Cunfin

Dernière commune traversée dans l'Aube. A l'heure actuelle, nous avons 6 000 mètres linéaires du premier gazoduc, installé dans les années 78-80. Je vais me faire le porte-parole de mon Conseil municipal, qui s'est réuni vendredi pour différentes questions (pas celle-là), pour exprimer quelques inquiétudes.

Pour caractériser la commune, vous avez parlé du vignoble, vous avez parlé de l'agriculture, mais nous sommes une zone forestière. Pratiquement, dans les 6 000 mètres linéaires qui traversent notre

secteur, nous avons à peu près 4 000 mètres linéaires en pleine forêt, tant domaniale que communale. Si, en 1978, la tranchée s'est faite sur une vingtaine de mètres, OK. Là, j'ai un premier élément de réponse, c'est-à-dire que la deuxième canalisation ne peut pas être à proximité de l'autre, mais avec une certaine distance, je pense. Cela veut dire que lorsqu'on regarde le couloir de travail, cela fait déjà une bande supplémentaire, puisqu'il faut 30 mètres. Si, dans un terrain agricole, on peut remettre en état, dans une zone forestière c'est plus compliqué, puisqu'on abat des arbres.

Pour moi, l'inquiétude est de savoir si la bande qui va se créer va être encore plus grande. Ensuite, une commune forestière, ce n'est plus évident parce que, maintenant, les contraintes sont de plus en plus importantes, avec l'éco-certification des forêts. Quand nous rentrons dans une forêt, il faudrait presque prendre des chaussons. Nous avons donc des limites, des servitudes. Depuis 1978-80, Natura 2000, ZNIEFF – je ne développe pas, vous connaissez –, une ZICO, avec des chauves-souris, un captage d'eau, donc on est en train de faire, par obligation, l'étude d'un périmètre de protection des captages d'eau. Le cabinet d'étude dit : « Attention ! gazoduc », donc savoir si nous devons toujours nous inquiéter. Enfin, nous avons un PLU. Voilà beaucoup de choses, donc des inquiétudes. Je suis venu pour exprimer un peu les inquiétudes et j'espère avoir des réponses claires et certaines garanties.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Messieurs, cela doit vous inspirer quelques débuts de réponse.

Thierry GOBE (GRTgaz)

Il va être assez difficile de répondre à tous les points. J'ai essayé d'en noter quelques-uns.

Comme vous l'avez vu, la piste de travail est répartie de part et d'autre du gazoduc, donc nous pouvons nous arranger pour que les dix mètres fassent que l'on n'ait pas besoin d'abattre trente mètres de forêt, mais que l'on profite déjà de la partie existante. Cela est pour le passage dans la partie boisée.

J'évoquais également la bande de servitude en disant qu'elle serait de 20 mètres, sur lesquels nous interdisions les replantations, sauf dans un certain nombre de cas particuliers nous acceptons la possibilité d'examiner la possibilité de la réduire à 10 mètres. Les forêts peuvent être ce cas particulier.

Concernant les zones Natura 2000, les ZNIEFF, elles sont étudiées dans le cadre de notre étude d'impact. Nous respectons les propositions faites par le bureau d'études qui fait l'étude d'impact. Il faut savoir qu'il y a un écologue qui travaille, qui recense les espèces et préconise un certain nombre de dispositions. Le PLU, évidemment, sera pris en compte. Nous essayons d'en tenir compte, notamment nous ne nous positionnerons pas dans les zones constructibles. Si, éventuellement, les zones constructibles s'approchent de la canalisation existante, nous nous en écarterons et nous ne respecterons pas le strict parallélisme.

Concernant le captage d'eau potable, nos canalisations sont en principe compatibles avec les périmètres rapprochés des captages d'eau, moyennant un certain nombre de dispositions prises lors de la pose de la canalisation. Ces dispositions étant notamment le fait que les engins ne restent pas au-dessus du périmètre de captage, ils y passent simplement pour descendre la canalisation. Ils n'y stationnent jamais. Evidemment, nous ne faisons aucun dépotage, aucun plein, aucun changement

d'huile. D'autre part, pour éviter qu'il y ait des effets drainants liés à la canalisation, nous allons positionner des bouchons d'argile qui empêcheront les eaux de migrer éventuellement vers le captage ou à l'extérieur du captage.

Je ne sais pas si j'ai répondu à tous les points que vous évoquiez. Je crains d'en avoir perdu quelques-uns.

Claude PARIS, Maire de Cunfin

De toute façon, je pense que l'on aura encore l'occasion de se revoir puisque, après, je pense que vous descendrez un peu plus bas au niveau des communes, auquel cas nous poserons tout cela sur la table. C'était simplement pour attirer l'attention.

Thierry GOBE (GRTgaz)

Tout à fait. Je vous présente Geoffroy Wolvert qui est l'ingénieur en charge du tracé et qui a commencé à rencontrer et va s'efforcer de rencontrer tous les maires susceptibles d'être concernés par le tracé, pour examiner avec eux l'ensemble des dispositions qu'il conviendra de retenir.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci. Etes-vous satisfait, à peu près ?

Claude PARIS, Maire de Cunfin

Merci.

Patrick LEGRAND (CPDP)

N'oubliez pas non plus que les modalités de la concertation font partie du débat public donc, au fond, vous pourriez déjà commencer à demander à ces messieurs d'aller un peu plus loin sur la façon dont vous allez discuter. Evidemment, ici, dans le débat public, nous discutons à deux, mais un troisième regarde, donc ce n'est pas la même chose que lorsqu'on discute à deux parce que c'est resocialisé. C'est une façon de savoir comment la totalité de la société fonctionne. La concertation fait partie pleinement du débat et des questions qui sont mises en débat. Une question, la troisième, s'il vous plaît.

De la salle

Quel sera l'itinéraire du gazoduc de Bar-sur-Seine ?

Patrick LEGRAND (CPDP)

Si j'ai bien compris, il n'y a pas d'itinéraire pour l'instant. Il y a un fuseau, dans lequel il y a un certain nombre de présomptions d'itinéraires, mais nous sommes suffisamment en amont pour que le tracé ne soit pas fixé. Vous voyez ce que je veux dire. Nous ne savons pas encore où passe le

tuyau. Nous ne savons pas encore où il pourrait passer, c'est la difficulté d'être en amont. En revanche, que Monsieur le Maire évoque la question fait que, manifestement, il y a des endroits où l'on ne passerait pas de la même façon. C'est cela la question, Monsieur, je crois, c'est l'amont. Donc l'itinéraire, je suis désolé, mais je ne pense pas que ces messieurs puissent... ou alors, s'ils nous décrivaient un itinéraire, vous seriez autorisé à le démonter parce que cela voudrait dire qu'ils nous auraient un peu manipulés, ce que je ne pense pas de ces messieurs. Messieurs, vous avez sûrement quelque chose à ajouter.

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

D'une part, je confirme que nous ne cherchons pas à manipuler la Commission de débat public. D'autre part, au stade où nous en sommes aujourd'hui, ce n'est pas très détaillé. Cela se voit, à la limite, un peu mieux dans le dossier parce qu'on peut le regarder plus attentivement. Aujourd'hui, nous sommes bien sûr la base d'un fuseau. Nous aurons trouvé un tracé dans ce fuseau sur la partie où, effectivement, il y a doublement, donc entre Dierrey et Voisines nous cherchons à privilégier le doublement. C'est un peu la solution de base, mais qui reste à étudier puisque les choses ont évolué.

Les ZNIEFF n'existaient probablement pas quand nous avons posé le tuyau en 1978, etc., mais, effectivement, aujourd'hui nous n'avons pas de tracé précis et à la fois le débat et les études que nous menons doivent nous amener les éléments pour que nous puissions proposer un tracé plus précis, en prenant en compte les contraintes et les avis exprimés par les uns et par les autres. Donc, aujourd'hui, nous n'avons pas de tracé.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Je comprends bien que vous auriez envie d'avoir un tracé, mais ce n'est pas maintenant. En revanche, peut-être pourriez-vous leur poser la question de savoir comment ils vont y arriver après, c'est-à-dire comment ils vont décliner les différentes phases des études. Mais, je dépasse presque mon rôle, là.

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Non, je réponds aussi aux questions posées par la CPDP.

L'idée aujourd'hui est effectivement de travailler sur la base d'un fuseau, avec ce cas particulier du parallélisme qui donne un peu une solution de base pour la région où nous sommes actuellement. Rendez-vous au printemps, mais nous sommes sur une démarche un peu itérative. A la fois, nous allons faire une vingtaine de réunions où nous reviendrons d'ailleurs, puisque dans le planning des réunions publiques organisées par Patrick Legrand, il me semble que l'on revient à Bar-sur-Seine, mais je n'ai plus le *planning* complètement en tête. L'idée est donc bien d'avoir la possibilité de nous revoir, en ayant, nous, fait progresser notre réflexion. En parallèle, nous menons des études, notamment des études d'impacts, études faune et flore et, comme le disait Geoffroy Wolfert, nous commencerons à rencontrer les élus pour prendre en compte les contraintes à une maille communale. Tout cela doit nous faire converger vers un tracé qui est, dans notre jargon, « le tracé de moindre impact ». Je suis d'accord que la formulation ne veut pas dire grand-chose, mais nous nous apercevons qu'il n'y a tout de même pas non plus des multitudes de choix.

Une particularité sur ce projet qui est assez structurant en termes de tracé, c'est que l'on s'aperçoit que sur l'ensemble de la longueur du tracé, nous traversons énormément de cours d'eau, que les cours d'eau sont des endroits très particuliers, pas très simples à traverser. Les contraintes techniques, les contraintes environnementales, quand nous les croisons, font que nous avons quelques passages qui se dégagent, mais pas forcément énormément et que c'est assez structurant, derrière, sur le choix du tracé. Effectivement, c'est bien par étapes successives et par itération que nous arriverons, sur le printemps, à avoir un tracé. Après, nous faisons de l'ajustement très précis, notamment lorsque l'on est très près sur le terrain. Là, nous sommes à cette étape où nous sommes sur une maille de fuseau qui fait 4 à 5 kilomètres de large, donc il faut vraiment attendre pour avoir un tracé plus précis.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci. Cela vous renseigne au moins sur les orientations prises.

De la salle

Quelles sont les modalités de dédommagements ?

Patrick LEGRAND (CPDP)

Les dédommagements, Messieurs de GRTgaz, nous changeons un peu de sujet, mais vous avez sûrement des choses à dire là-dessus.

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Les dédommagements sont de deux natures. Il y a une première forme de dédommagement qui est versé au propriétaire des parcelles traversées, qui est calculé sur la base de la largeur de l'emprise de la bande de servitude qui restera sur le gazoduc (20 mètres). La somme versée au propriétaire est calculée sur la base de la valeur des terrains donnée par la SAFER, ou par un autre organisme, en fonction de la vocation de ces terrains, c'est-à-dire que la somme est plus importante si le terrain est effectivement dédié à de la culture, par exemple, ou à de la forêt que si c'est un terrain en friche. Si c'est de la vigne, c'est le ratio le plus élevé. Après, une deuxième indemnisation est versée à l'exploitant agricole de la parcelle, en fonction des dommages que nous causons. Cette fois-ci, la superficie est déterminée en fonction des dommages que l'on crée effectivement. Elle est, a minima de la largeur de la piste, donc 30 mètres de large, mais lorsque nous avons certaines cultures, comme de la vigne par exemple, où nous sommes susceptibles en traversant, même si nous nous efforçons de suivre les rangs pour minimiser le nombre de rangs touchés, d'affecter des rangs à côté. Dans ces cas-là, nous indemnisons bien sûr la totalité de la superficie touchée.

Les barèmes sont fixés par la Chambre d'agriculture ou par des experts agricoles quand il s'agit de cultures particulières, notamment la vigne. Là, ce sont des experts viticoles qui vont définir les indemnités. Elles tiennent compte, évidemment, du temps de reconstitution de la production et des pertes ultérieures. Je ne vais pas entrer dans le détail des indemnités, ce serait un peu compliqué et je n'ai pas les barèmes, en tête, vous le comprendrez aisément, je pense. Le principe est que nous indemnisons intégralement la récolte perdue pendant l'année en cours – je parle pour les cultures traditionnelles. Nous indemnisons également les pertes de temps de l'exploitant agricole, puisque nous le convions à certaines réunions. Nous indemnisons les pertes de récoltes à venir puisque, sur

les récoltes qu'il va obtenir les années suivantes, il aura une production un peu moins bonne, il y a donc une perte qui est déterminée en accord avec les Chambres d'agriculture. En général, pour les cultures classiques, l'indemnisation globale correspond à trois années de récolte, à peu près. Pour la vigne, pour les vergers, c'est évidemment beaucoup plus long, pour les asperges également. Ce sont donc des périodes qui sont déterminées par les experts. Il est clair que là je ne peux pas me prononcer. C'est fonction de la valeur marchande du produit.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Cela vous renseigne un peu ? Bien, nous pouvons alors passer à une autre question.

De la salle

Je suppose que vous ferez tout pour éviter le vignoble. Je suppose également que vous avez déjà survolé un peu la zone en question. Le vignoble sera-t-il immanquablement touché, selon vous ?

Thierry GOBE (GRTgaz)

Je pense que nous devons pouvoir trouver des solutions évitant le vignoble existant. Ce que je ne peux pas garantir, c'est que nous allons éviter les communes susceptibles d'obtenir une appellation, dans le cadre de l'extension. Là, je ne sais pas. Je ne peux pas vous répondre. Un gazoduc, même s'il ne se tord pas comme un trombone, présente tout de même quelque souplesse qui devrait nous permettre d'éviter les zones de vignes actuelles. Dans le détail, je n'ai pas toute la zone à l'esprit, mais si Monsieur Legrand le permet, je passerais bien la parole à Geoffroy Wolvert qui connaît mieux, lui, le secteur et pourra dire si, effectivement, nous en touchons ou pas.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Oui, allez-y, bien évidemment.

Geoffroy WOLVERT, Ingénieur GRTgaz

Nous avons dit dans la présentation que nous privilégions le parallélisme. Il est clair que le gazoduc existant a vraiment un impact très limité sur la zone viticole, c'est même exceptionnel. Il y a, de souvenir, 200 mètres de vignes concernées, alors que nous passons toute la côte de Bar et cette parcelle de vignes se situe à Noë-les-Mallets. Etant donné le faible impact sur cette vigne, je doute que nous puissions trouver mieux que le tracé existant. Maintenant, il faut que l'on étudie la proximité des bourgs parce que le gazoduc, en évitant les vignes, s'est aussi rapproché des communes. Je pense qu'il faut que nous partions sur la base du parallélisme qui a vraiment très peu d'impact sur les zones viticoles. Après, effectivement, concernant les nouvelles communes AOC Champagne, j'essaie déjà de prendre rendez-vous à Bar-sur-Seine avec les syndicats viticoles et avec l'INAO pour vous confirmer qu'il n'y a pas de perte d'AOC. La création d'un gazoduc n'induit pas de perte d'AOC, mais je pense que vous allez souhaiter que nous en fournissions une preuve écrite. Il faut le faire. Au niveau du *timing*, nous sommes bons, parce que lorsque les parcelles seront déclarées AOC, le tube sera déjà posé, si tout se passe bien. Il n'y aura donc pas d'impact sur les nouvelles communes AOC.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci. Cela correspond à peu près à une réponse utile et valable. Une sixième question. Je trouve que mon aile gauche est un peu molle.

Alain FLORIN, Fontette

A Fontette, vous passerez dans le vignoble. C'est une partie Fontette et une partie après Saint-Usage. Passez-vous une fois à gauche et une fois à droite ?

Geoffray WOLVERT (GRTgaz)

De souvenir, il faudra effectivement croiser plusieurs fois le tube pour éviter les vignes, c'est l'idée. Nous allons essayer d'optimiser ces croisements parce que ce sont tout de même des travaux en eux-mêmes, passer un diamètre 1 200 au-dessous d'un 750 n'est tout de même pas anodin, donc nous essayons d'éviter cette opération. Bien sûr, du fait de l'urbanisation comme du fait des pratiques culturelles, nous privilégions parfois un croisement pour éviter des dégâts au niveau des cultures ou de l'urbanisme.

De la salle

Par rapport au PLU ou aux maisons, à quelle distance le gazoduc doit-il se trouver ?

Thierry GOBE (GRTgaz)

Les maisons peuvent être construites en dehors de la bande de servitude qui, comme je le disais, sera de 20 mètres. Cela veut dire qu'une maison peut s'implanter à dix mètres de la canalisation.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Cela vous va comme réponse, ou comme début de certitude ?

Jean-Louis NORMAND, Bar-sur-Seine

En complément de la réponse, vous avez parlé tout à l'heure d'établissements recevant du public. Dans ce cas, de combien serait la bande de retrait ?

Patrick LEGRAND (CPDP)

Je crois qu'il faut rentrer dans le détail, là.

Thierry GOBE (GRTgaz)

Là, il faut rentrer dans le détail.

Monsieur Gobe demande les slides B16 puis E11

Pour redonner un cadre à la proximité entre canalisations de transport et établissements recevant du public, il a été publié le 4 août 2006, un arrêté de sécurité qui nous interdit de nous approcher des établissements recevant du public lorsque l'on élabore un tracé. Cette règle, nous l'appliquons à la lettre et nous nous éloignons donc systématiquement – ou le plus systématiquement possible en tout cas – des établissements recevant du public d'une distance d'environ 400 mètres. La contrepartie du règlement de sécurité est une circulaire qui date, elle aussi, du 4 août 2006 et qui demande aux élus de ne pas délivrer de permis de construire pour des établissements recevant du public, à cette même distance de 400 mètres. Toutefois, il est possible, moyennant la mise en place de dispositions particulières... Il serait intéressant, au moment des phases d'étude, si vous connaissez déjà ou si vous avez déjà des projets d'établissements recevant du public, de nous les indiquer parce que nous pourrions mettre en œuvre tout de suite ces dispositions. Dans ces cas-là, il est possible d'approcher les établissements recevant du public et nous serons alors à une distance identique à celle d'une habitation classique.

Ma réponse est-elle claire ?

Patrick LEGRAND (CPDP)

En matière de débat, il y a toujours droit de poursuite, tant que la question n'est pas soldée.

De la salle

Reconnaissez que cela peut devenir un effet pénalisant pour des projets qui pourraient voir le jour après votre passage. Je pense à des salles polyvalentes en limite de commune. Je pense à des projets structurants dans des communautés de communes, etc. Je crois qu'il va nous falloir tout de même une réflexion sur un certain nombre de structures recevant du public, d'autant que les lois peuvent elles-mêmes évoluer.

Thierry GOBE (GRTgaz)

En effet, il est très difficile d'anticiper l'évolution de la loi. En revanche, comme je le disais, des solutions peuvent être examinées, dès lors que vous avez des projets, conjointement avec l'exploitant – avec Jean-Marc Laouchez notamment – pour examiner la possibilité de ne pas être pénalisé par ces distances de 400 mètres.

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Juste pour compléter, par rapport au point que vous évoquez sur l'évolution de la loi. Il est clair que, vu la durée d'une canalisation, c'est difficile. La réglementation dans le domaine de la sécurité a fortement évolué en août 2006. Elle évolue tout de même assez lentement et, de plus, c'était une évolution assez majeure. Nous pouvons considérer que l'approche législative en termes de sécurité pour les ouvrages de transport gaz est tout de même fixée pour un certain temps et nous donne de la visibilité par rapport, disons, au cadre de contraintes et au cadre obligatoire à respecter. Cela nous donne de quoi discuter avec vous, par rapport à vos projets, pour un certain nombre d'années.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci. Voilà, je pense, une jolie question ouverte sur l'aménagement de demain. Monsieur, qui y prend goût, c'est bien.

De la salle

Un centre de pressurage avec une cave sera-t-il obligé d'être à 400 mètres ?

Patrick LEGRAND (CPDP)

Alors, quel est le statut du centre de pressurage ?

Thierry GOBE (GRTgaz)

En fait, pour être « établissement recevant du public », il doit être déclaré auprès notamment du CODIS ou du CDIS et il fait l'objet d'un certain nombre de dispositions derrière. S'il n'est pas déclaré, ce n'est pas un établissement recevant du public et, dans ces conditions, il n'est pas contraint par l'éloignement de 400 mètres. Après, si vous déclarez la cave comme étant établissement recevant du public... La réglementation est un peu plus complexe que je l'évoquais, l'éloignement dépend aussi de la catégorie d'établissement recevant du public. J'aurais du mal à entrer dans les détails, je ne maîtrise pas suffisamment la classification des établissements recevant du public.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Bien, cela vous cale un peu les choses. On avance. « Itératif », comme le disait Monsieur tout à l'heure.

De la salle

C'est une appréciation. Je trouve que l'épaisseur de recouvrement est relativement faible pour un tube de 1,20 mètre et simplement 1 mètre de recouvrement. Je voulais connaître aussi la durée de vie de la première canalisation, du premier tube qui passe. Est-ce quelque chose qui va rester pendant très longtemps ?

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Sur la durée de vie, pour faire simple, les ouvrages les plus anciens, qui datent du développement du gaz naturel à l'époque où l'on exploitait Lacq dans le Sud-Ouest – je pense notamment à l'Artère de Guyenne – sont des ouvrages qui ont une cinquantaine d'années et qui existent toujours. Bien qu'ils soient enterrés, nous avons aujourd'hui des moyens, notamment avec des pistons instrumentés, terme barbare. En gros, on passe un robot par l'intérieur du tuyau et on fait des radiographies, donc on est capable de voir l'état du tuyau et de faire des mesures d'épaisseur. Nous avons donc aujourd'hui des méthodes qui permettent de diagnostiquer les ouvrages, de voir comment ils vieillissent et, éventuellement, de faire des interventions ponctuelles à des endroits où l'on aurait besoin d'intervenir. Je ne parlerai pas de durée de vie illimitée, mais, aujourd'hui, les

ouvrages qui ont cinquante ans sont encore en exploitation et font l'objet d'une surveillance dans le cadre de plans de maintenance. Disons que c'est à peu près sous contrôle.

Concernant la première partie de votre question sur la profondeur des ouvrages, c'est un sujet sans fin et qui n'est pas très simple. Aujourd'hui, nous constatons que nous sommes au-delà de ce que nous demande la réglementation, en nous mettant à un mètre. Nous faisons en sorte d'être de toute façon au moins à un mètre parce que nous savons que les conditions d'interventions ultérieures peuvent être pénalisantes. Ce que nous constatons aussi et qui fait, disons, la sécurité de l'ouvrage, c'est le dispositif que nous avons. Je passerai la parole sur comment nous suivons nos ouvrages existants. Nous pouvons aussi dire qu'aujourd'hui, dans les calculs qui sont faits – je fais très simple et presque caricatural –, nous avons des épaisseurs d'ouvrages, notamment sur des diamètres 1200, qui font qu'une pelle mécanique (en gros, ce que nous cherchons à éviter c'est l'agression d'ouvrages par des travaux tiers) ne réussira pas à perforer l'ouvrage, compte tenu des épaisseurs d'acier que nous mettons en œuvre. Cela est la partie en amont.

Jean-Marc LAUCHEZ (GRTgaz)

Une des raisons pour lesquelles nous avons 23 zones d'exploitation sur l'ensemble de la région est pour assurer une proximité de nos ouvrages et donc une surveillance constante. Cela veut dire que, bien sûr, nous nous rendons sur place à chaque fois que des travaux nous sont signalés, mais que nous savons aussi qu'un certain nombre de travaux à proximité de nos ouvrages pourraient nous échapper par manque de déclaration. Pour éviter ce risque, nous avons plusieurs dispositifs de surveillance des réseaux. Pierre-François a parlé de l'inspection par robot qui permet d'inspecter la qualité de l'acier depuis l'intérieur et qui se fait systématiquement sur l'ensemble des canalisations. Nous avons également un dispositif de surveillance aérienne. Tous les réseaux de transport de gaz naturel sont survolés une fois par mois par avion, de façon à détecter des travaux. Nous faisons cela dix fois par an et, deux fois par an, nous le faisons par hélicoptère, ce qui permet d'avoir une vision encore plus précise et de voir un petit peu comment évoluent les choses. Nous complétons également ces survols aériens par des visites en voiture ou à pied pour les zones pour lesquelles la surveillance aérienne n'est pas probante, notamment au-dessus de forêts, par exemple, lorsque nous avons du mal à distinguer exactement les choses.

Nous avons également des mesures complémentaires au robot. Ce sont des mesures électriques de surfaces qui se font à pied dans certaines zones ou pour compléter le passage des robots lorsque nous estimons que les signaux ne sont pas suffisamment interprétables.

Nous avons donc tout un dispositif : déplacements systématiques en cas de travaux ; survols réguliers, contrôles aérien, en voiture et à pied des travaux à proximité de nos réseaux, qui viennent compléter le dispositif.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Cela répond à vos interrogations. Très bien. Merci.

De la salle

Le projet de Parc national des forêts de feuillus de plaine vient d'être validé dans la région Haute-Marne. La région d'Arc-en-Barrois, avec la vallée de l'Aujon, est bien sûr concernée par ce projet.

Quel est l'état de vos relations avec les futurs gestionnaires du Parc des forêts de feuillus de plaine ?

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Bien sûr, nous avons connaissance de ce parc et nous y sommes particulièrement vigilants puisque nous avons suivi la décision qui a été prise au mois de juillet. Bien sûr, nous travaillerons avec eux. A ma connaissance, je pense que les instances ne sont pas encore complètement en place et que ce sont plutôt les deux préfetures de Haute-Marne et de Côte-d'Or qui assurent aujourd'hui la gestion et cette période de transition, de mise en place. Nous sommes en contact, de toute façon, avec les préfetures et ce point-là est un point d'attention. Il fait partie des sujets que nous devons traiter, en sachant que nous avons déjà, de toute façon, un ouvrage existant qui traverse. Effectivement, nous attendons aussi la mise en place, disons, des structures pérennes qui vont gérer ce parc.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Pour ce qui nous concerne – si je peux rajouter, après je vous repasse la parole – nous avons pris le parti d'envoyer de l'information sur le débat public à la Côte-d'Or aussi pour qu'elle soit associée à ces débats sur le parc national forestier. Par ailleurs, nous avons modifié le calendrier pour qu'il y ait une réunion spécifiquement destinée à ce projet et à tout ce qui touche à la protection de la nature et de l'environnement, à Arc-en-Barrois, me semble-t-il, tout début novembre. C'est donc vraiment quelque chose qui fait partie de la problématique. Je vous repasse la parole pour que vous complétiez éventuellement.

De la salle

J'ai pris connaissance, effectivement, de cette date du 2 novembre à Arc-en-Barrois et je vous remercie d'avoir mis au point cette date pour ce projet.

Votre projet est un projet structurant et structuré, qui répond à des impératifs économiques évidents. Il existe, il est posé, construit. Le parc national, lui, n'en est qu'à ses balbutiements puisque, comme vous le savez, il faut une charte qui doit être entérinée par un décret. Connaissant la lenteur habituelle de certaines administrations de tutelle et de certains intervenants dans nos départements, j'espère que votre projet accélérera peut-être cette charte. On nous parlait, pour cette charte du parc national, de trois ans, alors que dans votre échéancier, trois ans c'est déjà le démarrage des travaux, pratiquement. Si cela pouvait accélérer un petit peu le processus, ce ne serait pas plus mal.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci. Nous porterons cet avis, si tout le monde en est d'accord, évidemment.

De la salle

Je reviens sur la profondeur de la tranchée. Sur le journal, il avait été noté, je lis : « *La tranchée est creusée sur 2,50 mètres de large et autant en profondeur.* » Vous avez le tube qui passe et cela arrive à un mètre du sol.

Thierry GOBE (GRTgaz)

C'est ça. La tranchée, effectivement, va faire environ 2,50 mètres de profondeur. Quand on met au fond un tube de 1,20 mètre, il reste au-dessus à peu près 1,30 mètre, mais c'est approximatif, d'abord parce qu'au fond de la tranchée, nous allons déposer un lit de sable, ou du moins un lit de matériau meuble pour ne pas risquer d'endommager le revêtement du tube. Déjà, cela va prendre quelques centimètres. Le tube sera posé par-dessus et sera recouvert notamment par un grillage avertisseur et les terrains, environ un mètre. Quand nous disons que nous couvrons avec un mètre de couverture, c'est le minimum que nous nous imposons. Il est clair qu'en fait nous sommes plutôt à une profondeur légèrement supérieure. Nous ne pouvons pas garantir que nous serons partout à 1,20 mètre ou à 1,30 mètre de couverture.

De la salle

Avec certains engins agricoles, nous risquons d'avoir des problèmes.

Thierry GOBE (GRTgaz)

Effectivement, avant le passage de la canalisation, nous rencontrons les Chambres d'agriculture et nous rencontrons également, avant les travaux, l'ensemble des exploitants et des propriétaires dans le cadre d'états des lieux. Au cours de ces états des lieux, il est important que ce genre de remarques, des pratiques notamment de travaux soient évoquées et s'il faut faire des surprofondeurs, nous ferons, localement, des surprofondeurs. Une pratique courante, dans la vigne notamment lorsque nous y passons, nous nous implantons toujours plus profondément, pour permettre la plantation des piquets tendeurs de vigne, notamment.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci. Cela vous donne les précisions retenues.

De la salle

Sur votre exposé, tout à l'heure, sur les travaux – d'ailleurs, je poursuis sur le sujet – vous avez fait état de toutes les bonnes pratiques et les bons usages pour prévenir toutes les dégradations possibles, vous avez énoncé toutes les précautions. C'est parfait, mais à moment donné vous avez marqué « *dégradations irréversibles* », qu'entendez-vous par là ?

Thierry GOBE (GRTgaz)

Les dégradations irréversibles, c'est notamment le fait que l'on ne puisse plus replanter d'arbres au-dessus de la canalisation, par exemple. Donc, vis-à-vis du milieu forestier, c'est une dégradation irréversible. C'est à peu près la seule que nous envisageons. Les autres, en général, nous reconstituons à peu près tout le reste. Ce sont vraiment uniquement les passages en forêt qui entraînent une dégradation irréversible.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Cela répond-il à votre question ? Parfaitement ? Bon, c'est merveilleux. Une autre question sans doute.

Pascal HENRY, agriculteur

Que faites-vous du remblai engendré par le volume de la canalisation ?

Thierry GOBE (GRTgaz)

Effectivement, avec des canalisations de ce diamètre, nous allons avoir du matériau excédentaire, c'est inévitable. Il est, normalement, placé en décharge agréée. Lorsque le propriétaire ou l'exploitant souhaite pouvoir utiliser les déblais, nous examinons avec lui, et sous réserve d'un accord de la Direction régionale de l'environnement, la possibilité d'utiliser ces remblais pour d'autres usages, mais la pratique est bien de le mettre en décharge agréée.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Ça vous va comme réponse ? Il faut toujours le vérifier. Il n'y a pas très longtemps, j'étais en Provence où je m'occupais de fusion nucléaire et j'avais, à la place de ces messieurs, un préfet qui est allé au feu puisqu'il était, à un moment, chef de cabinet de Madame Rachida Dati, ce qui est tout de même un exercice puissant et chaque fois que je posais la question de savoir si la personne qui lui avait posé une question était satisfaite, il était au martyre parce qu'il considérait que je mettais en cause la parole de l'Etat. Il a fallu que je lui explique et il a trouvé cela très astucieux que le fait que l'on vous pose la question devant tout le monde garantit que, au fond, on a posé un cliquet, nous en savons un peu plus et nous en savons tous un peu plus. A partir de ce moment-là, il ne m'a plus dit que je remettais en cause la parole de l'Etat. Voilà pourquoi je fais cela. Une autre question.

De la salle

Nous entendons parler de la suppression de la taxe professionnelle, y aura-t-il une retombée pour les communes traversées par ce tube.

D'autre part, une indemnité sera-t-elle versée aux communes ? Actuellement, les communes ne touchent rien sur le passage du premier tube ?

Thierry GOBE (GRTgaz)

En fait, les communes touchent quelque chose, mais ce n'est vraiment pas énorme et c'est quasiment invisible, puisque c'est la redevance pour l'occupation du domaine public (RODP). C'est la seule redevance qui soit effectivement versée aux communes, y compris pour le futur gazoduc, à l'exception, là où nous allons acquérir des terrains pour les postes, de la taxe foncière, mais de toute façon vous la touchez déjà. Donc, normalement cela ne change rien.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Sous le gazoduc, il n'y a pas d'eldorado. Alors, vous n'allez pas me dire que cela ne pose pas d'autres questions.

Sylvère MASSIN, Syndicat Général des Vignerons

Je suis vigneron à Ville-sur-Arce et en même temps administrateur au SGV. J'avais une question personnelle et en même temps une confirmation de ce qui a été dit tout à l'heure. Le SGV sera bien un partenaire un particulier pour la question des indemnités. Il sera donc en rapport avec la CPDP.

J'avais une question personnelle. On grossit la canalisation donc le débit va être multiplié au moins par cinq ou six. La canalisation va durer longtemps (le métal est épais), mais pendant combien de temps du gaz passera-t-il dedans ? Une estimation a-t-elle été faite du besoin et de la durée de tout cela.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Monsieur, quelques éléments de prospective maintenant.

Pierre-François HUGON (GRTgaz)

Sur cette problématique très particulière, effectivement, nous posons des tuyaux, mais jusqu'à quand seront-ils utiles, ce n'est pas très simple parce que nous voyons bien que les experts donnent des chiffres parfois un peu différents. Nous pouvons constater que c'est un peu comme les réserves de pétrole, de temps en temps certains expliquent qu'il n'y en aura bientôt plus ; d'autres vous expliquent que l'on en trouve toujours un peu plus. C'est un peu la même chose pour le gaz. Aujourd'hui, il y a tout de même un point de convergence sur le fait que les réserves dites « prouvées », donc qui sont accessibles, exploitables, etc. donnent un horizon d'environ cinquante ans d'utilisation du gaz naturel. Aujourd'hui, nous pouvons raisonnablement dire que la durée de vie de la canalisation est à peu près équivalente à l'utilisation du gaz, mais nous nous apercevons que tous les ans on dit cinquante ans. Il y a dix ans, on disait déjà cinquante ans et entre-temps, parce que les techniques permettent d'accéder à des gisements auxquels on n'accédait pas avant, cela se prolonge. Cela aura une fin, nous sommes bien d'accord, mais, aujourd'hui, il n'y a pas d'opposition entre cet investissement que nous faisons et la durée de vie des réserves de gaz pour utiliser cet ouvrage.

La deuxième partie de question que vous posez concerne le grossissement de l'ouvrage. J'ai même envie de dire que c'est presque pire que ce que vous dites, puisque l'ouvrage que nous construisons ne va pas remplacer l'ouvrage existant, mais va venir en plus. Aujourd'hui, nous nous apercevons que les approvisionnements de gaz – mais c'est un peu le pendant de la première question – viennent d'un petit peu partout. Il fut une époque où le gaz venait par réseaux terrestres et donc, assez traditionnellement, il venait par le nord de la France pour le gaz qui venait des Pays-Bas et d'Europe du Nord et par la Lorraine et l'Alsace pour le gaz qui venait de Russie. Aujourd'hui, avec les terminaux méthaniers, nous allons chercher du gaz plus loin, puisqu'il peut venir d'Egypte, du Liberia. Enfin, il y a une diversification des sources d'approvisionnement et, au regard de ce que je présentais tout à l'heure, ce gaz-là est susceptible, bien que ce soit des pays plus au sud que la France, d'arriver par le Nord parce qu'il y a des projets de terminaux méthaniers qui sont plutôt du

côté de Dunkerque ou du côté du Havre. S'ils se font, ces terminaux méthaniers permettront d'utiliser, en France, du gaz qui viendra de pays, notamment d'Afrique. Dans ce contexte, l'ouvrage se justifie puisque l'on s'aperçoit que la diversification des sources d'approvisionnement, qui à la fois peut être une sécurité pour alimenter le réseau situé en France, la contrepartie est d'avoir de gros réseaux de transit qui permettent de faire face à ces diversifications et au fait que le gaz arrive à des points frontières, notamment les terminaux méthaniers qui aujourd'hui n'existent pas.

Patrick LEGRAND (CPDP)

Merci. Cela répond-il à votre question ? Je vous sentais en train de discuter, dans les derniers rangs. Non, ça vous va et cela va à tout le monde ? Oui.

Une autre question ? Non, vous êtes sûrs. Après, la période des remords est en général silencieuse.

J'en vois deux qui bavardent là-bas, ils ont sûrement des questions à poser. C'est bien. Nous ne sommes pas non plus là pour forcer le débat. Je pense que nous allons nous arrêter pour ce soir, pour cette première réunion du débat public sur l'Arc de Dierrey.

Je remercie la quinzaine de personnes qui ont évoqué une bonne vingtaine de sujets, au fond assez divers. Nous avons commencé à effleurer les questions de géostratégie. Nous avons pas mal discuté de questions techniques, mais nous avons aussi discuté d'aménagement urbain, d'aménagement communal, etc. Nous avons aussi discuté de parc national. Il y a donc déjà toute une série de sujets. Il est extrêmement important que, dès le début, toute une série de sujets soient non seulement offerts par la Commission nationale au débat, et non seulement pris en charge, mais commencés à être mis au travail. Je vous en remercie.

Nous revenons dans quelque temps près de chez vous, le 4 janvier, ce sera une réunion de clôture. Le travail de la CPDP est un travail particulièrement fin, de traducteur ou de porteur et, pour éviter d'être des traîtres, nous essayons de vous dire, vers la fin, ce que nous mettrons dans notre rapport final.

Les débats continuent sur Internet, par courrier, etc. Toute question qui sera posée, quelle qu'elle soit, recevra une réponse soit de nous, si cela tourne autour du débat public, soit de ces messieurs et de GRTgaz. S'il y a encore une question, je la prendrai. S'il n'y en a pas, bon appétit, merci et à bientôt. Surtout, parlez-en, prenez du papier et faites savoir que cela existe. Merci. Au revoir.

Index

Nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des noms suivants :

Bordemille..... 3 Pascal HENRY..... 25